

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 NOVEMBRE 2018

DELIBERATION N°18/124

MISE EN PLACE D'UN EMPRUNT EN 2019

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le Décret modifié n° 98.923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA), et notamment les modifications introduites par le décret n°2017-833 du 5 mai 2017 relatif au statut de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône Alpes (EPORA),
- Vu le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Sur proposition du Président,

- ◆ Autorise le recours à l'emprunt dans un montant maximal de 10M€ pour l'exercice 2019,
- ◆ Mandate la Directrice Générale pour signer les contrats ou tout autre document utile à cet effet après consultation de plusieurs établissements bancaires

La Directrice Générale



Florence Hilaire

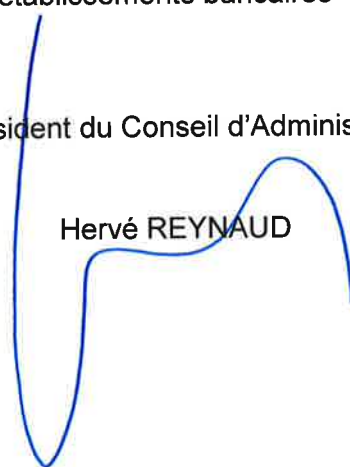
06 DEC. 2018

Le Secrétaire général
pour les affaires régionales
Auvergne-Rhône-Alpes



Guy LÉVI

Le Président du Conseil d'Administration



Hervé REYNAUD